

Le Code criminel

Même s'il persiste à ne voir qu'un aspect du problème, même s'il refuse de tenir compte des recommandations d'ensemble du rapport Fraser, le gouvernement devrait au moins présenter des amendements à ce texte qui traite sur le même pied les souteneurs, les clients et les prostituées. Aussi longtemps qu'un seul texte s'en prendra uniquement aux prostituées sur la question du racolage, nous ne nous attaquerons pas à la racine du mal qu'est la prostitution, et nous ne réglerons pas les difficultés inhérentes au racolage sur la voie publique. Je demanderais à la députée de Vancouver-Centre (M^{lle} Carney), qui a parcouru les rues de Vancouver, de nous dire combien de prostituées exercent leur métier sans souteneur, sans intermédiaire ou sans client. Ce genre de sollicitation sur la voie publique exige le concours de trois personnes. Malheureusement, le projet de loi ne s'en prend qu'à un tiers du groupe intéressé par cette activité, et il ne constitue donc qu'une timide tentative.

Je reviens au groupe d'étude, dont le rapport a reçu l'appui unanime de la Fédération canadienne des municipalités au cours de la fin de semaine. Il s'est dit préoccupé par la décision du gouvernement d'axer son projet de loi sur les prostituées, sans référence à l'ensemble de la question. Il présente certaines recommandations. Le premier est qu'on lui donne la possibilité de rencontrer directement le ministre de la Justice pour exposer certaines préoccupations bien précises au sujet des amendements à apporter au projet de loi. Il ne tient pas particulièrement à ce que le projet de loi C-49 soit étudié pour l'instant. Mais s'il faut qu'il soit étudié, le groupe presse le gouvernement d'y insérer au moins les recommandations 59 et 60 du rapport de la Commission Fraser, qui concernent les proxénètes aussi bien que les clients de la prostitution. Le groupe d'étude recommande que l'efficacité du projet de loi C-49 soit évaluée sur une période de deux ans suivant sa mise en place. Mais avant d'en arriver là, la Fédération aimerait rencontrer directement le ministre de la Justice, dans le but de mettre au point une approche plus globale du problème de la prostitution.

Il est clair que la prostitution, qu'il s'agisse du racolage sur la voie publique ou d'autres formes, ne se cantonne pas dans Vancouver, Halifax ou les beaux quartiers. Examinée historiquement, la question du racolage sur la voie publique n'est devenue d'actualité que depuis que les prostituées se sont lancées dans les quartiers «biens». Dans beaucoup de quartiers dont les habitants sont traditionnellement moins écoutés des hommes politiques, les prostituées exercent leur métier depuis des années. La prostitution n'a pas été découverte en 1978, en 1979 ou dans les décennies qui ont précédé. Récemment dans ma propre localité de Hamilton, les citoyens d'un certain quartier qui n'a certes rien de remarquable ont exprimé leurs inquiétudes. Il s'agit d'un quartier de travailleurs et ceux-ci ont formulé les mêmes plaintes qu'à Vancouver et Halifax au sujet d'intrusions dans leur vie privée.

● (1630)

La députée de Trinity (M^{lle} Nicholson) m'a souvent parlé de certaines difficultés auxquelles on se heurte dans le voisinage du marché de Kensington à Toronto et comment elle-même et d'autres personnes cherchent des solutions à brève et à longue

échéance à ce problème. Il est clair, monsieur le Président, que ce projet de loi fragmentaire voire discriminatoire, qui porte plus particulièrement sur la prostitution sans inclure dans son objet législatif les clients, les souteneurs et les proxénètes, ne règle pas le problème. Je signale à la députée de Vancouver-Centre (M^{lle} Carney) ainsi qu'aux autres députés qui s'intéressent à la question depuis nombre d'années que, par suite de la vive opposition manifestée par des organismes comme la Fédération canadienne des municipalités qui luttent aux premiers rangs depuis qu'il est devenu manifeste qu'il s'agit d'un problème d'ordre public, ce projet de loi accuse une erreur fondamentale qui doit être rectifiée avant qu'il ne puisse obtenir l'appui de tous les partis.

Le gouvernement aurait tort, je crois, de laisser entendre que les députés libéraux et néo-démocrates ne tiennent pas à trouver des solutions positives au problème de la prostitution. Des organismes tels que la Fédération canadienne des municipalités ont déclaré unanimement que ce projet de loi sera inefficace. Des gens, dont le maire de Vancouver, qui assistaient à cette réunion et qui ont appuyé cette recommandation du groupe d'étude ont demandé au gouvernement de ne pas présenter le projet de loi C-49 sans y avoir apporté auparavant certaines modifications très précises et ils ont exprimé leurs inquiétudes car, en dépit de ces modifications, le projet de loi C-49 ne réglerait pas le problème fondamental de la prostitution et de la délinquance chez les jeunes et d'autres problèmes sociaux inhérents examinés à fond dans le rapport de la Commission Fraser. D'une certaine façon, le gouvernement se dissimule derrière un écran de fumée. Il essaie de régler un problème avec une loi boiteuse. Cela semble être le consensus dans tout le Canada, non seulement des groupes féministes et des groupes qui s'intéressent, par exemple, à la protection des libertés civiles des Canadiens, mais aussi de la Fédération canadienne des maires et des municipalités, qui a été chargée de parler au nom des principales localités du pays qui sont spécifiquement aux prises avec le problème.

Je voudrais citer ici le nom des gens qui faisaient partie de ce groupe de travail, pour que nous sachions bien qu'il ne s'agissait pas uniquement de partisans de l'opposition libérale: Baryl Gaffney, de la municipalité de Nepean, qui présidait le groupe de travail; Harod Macdonald, de la municipalité de Winnipeg; Donna MacArthur, de l'Île-du-Prince-Édouard; Jack Layton, de la municipalité de Toronto; Larry Gilchrist, de la municipalité de Calgary; et un représentant de la Fédération canadienne des maires et des municipalités. Ces gens reçoivent quotidiennement des plaintes de leurs administrés et sont très étroitement aux prises avec des problèmes du genre de ceux qu'a signalés le député de Niagara Falls (M. Nicholson). Lorsqu'ils expriment de graves préoccupations et des réserves à l'endroit du projet de loi C-49, ils font essentiellement écho aux déclarations qui ont été faites à la Chambre et ailleurs. Je ne peux pas croire qu'on puisse voir dans le projet C-49 la solution au problème. Le gouvernement et le ministre ne font que brouiller les cartes lorsqu'ils présentent le projet de loi C-49 comme la réalisation des promesses conservatrices à l'égard du problème de la prostitution.